

Dépistage du VIH : ce qu'il faut savoir

Des lacunes dans le dépistage

En 2017, un quart de toutes les personnes vivant avec le VIH dans le monde n'étaient pas au courant de leur état sérologique vis-à-vis du VIH. Quand on ne connaît pas son statut, on ne peut pas entamer un traitement ni réfléchir aux moyens de prévention les mieux adaptés.

Vous seul(e) pouvez décider de faire un test de dépistage du VIH

La décision de faire un test de dépistage du VIH vous appartient, à vous seul(e). Personne ne devrait vous forcer à faire un test de dépistage du VIH : ni les médecins, ni vos partenaires, ni les membres de votre famille, ni les employeurs ou qui que ce soit d'autre.

Personne d'autre n'a besoin de savoir que vous faites un test ou de connaître votre résultat

Les agents de santé sont liés par le secret médical et doivent garantir la confidentialité de toutes vos données médicales. Le dépistage du VIH, le résultat du test et toute discussion concernant le résultat sont confidentiels. Seule la personne qui passe le test peut décider si elle souhaite communiquer le résultat à quelqu'un d'autre.

Parler du test et du résultat

Avant de faire un test dans un établissement de santé, les personnes auront la possibilité de parler avec un conseiller pour pouvoir comprendre le test, le résultat et ses conséquences, et pour exprimer leurs inquiétudes éventuelles. Après le test, elles recevront des conseils personnalisés en fonction du résultat et seront accompagnées pour comprendre les options qui s'offrent à elles.

Le dépistage est simple

Le test de dépistage du VIH est rapide et indolore. Tout ce qu'il faut, c'est une petite goutte de sang prélevée au niveau du doigt ou du bras ou un peu de salive. En général, il faut compter 20 minutes pour obtenir le résultat, mais cela peut prendre plus longtemps si l'échantillon doit être envoyé à un laboratoire.

Un dépistage régulier

Une personne exposée au risque d'infection à VIH devrait faire vérifier son statut et passer régulièrement un test de dépistage du VIH, au moins tous les six mois pour les personnes les plus exposées au risque.

Le dépistage à domicile

Des kits d'auto-dépistage du VIH sont déjà disponibles dans de nombreux pays, et ils sont en train de le devenir dans beaucoup d'autres : les personnes peuvent ainsi faire le test à tout moment, dans le cadre privé de leur domicile. Il est alors essentiel de pratiquer un second test dans un établissement de santé pour confirmer un résultat positif et se mettre en relation avec les services appropriés de prévention, de traitement et de soins.

Connaître son statut n'a que des avantages

Qu'il soit positif ou négatif, un test de dépistage du VIH est toujours utile. Les personnes qui apprennent ainsi leur statut seront orientées soit vers un traitement qui pourra leur sauver la vie, soit vers des options de prévention qui leur permettront, à elles-mêmes et à leurs proches, de se protéger du VIH.

Être sûr(e)

Un résultat négatif veut simplement dire que la personne n'est pas séropositive au VIH et ne vit pas avec le VIH. Elle peut être rassurée, mais doit garder à l'esprit qu'il existe une « fenêtre sérologique » : une période durant laquelle la personne qui vient d'être infectée par le VIH n'obtiendra pas un résultat positif au test de dépistage. Si cette personne reste exposée au VIH, elle devra envisager de renouveler le test de dépistage du VIH tous les 6 à 12 mois.

Un seul test positif au VIH sera toujours suivi d'un second test visant à confirmer le résultat. Il peut arriver que le second test donne un résultat différent du premier, auquel cas un nouveau test est recommandé au bout de six semaines. Cependant, si les deux tests, effectués à partir de deux échantillons différents, sont positifs, le diagnostic de séropositivité au VIH est confirmé et le traitement devrait être démarré aussitôt que possible.

